



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 29 octobre 2019, les emblèmes de la «Banco Centroamericano de Integración Económica», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. les emblèmes



29 octobre 2019

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle